

Une autre vie s'invente ici



# PLAN DE FORMATION 2024

## PREAMBULE

La formation est un élément essentiel de la mise en œuvre des missions de service public.

Elle doit être :

- un outil d'accompagnement des changements de pratiques et de métiers
- un outil d'anticipation des mouvements du personnel
- un outil d'accompagnement à la gestion des ressources humaines

Le plan de formation est un outil d'adaptation et d'anticipation qui doit permettre à chaque agent de progresser dans sa pratique professionnelle et de s'adapter aux évolutions. C'est un document de planification des besoins de formation.

Il consiste en une identification des besoins en formation des agents et des services pour :

- répondre aux exigences de la collectivité
- satisfaire l'adaptation aux postes
- permettre des évolutions aux emplois existants
- satisfaire les évolutions envisagées par l'autorité territoriale

Pour sa construction, le plan de formation fait appel à différentes sources entre lesquelles un équilibre est recherché. Sont ainsi pris en compte :

- les orientations stratégiques en lien avec les politiques publiques
- les besoins collectifs recensés dans le cadre des réunions d'équipe
- les besoins individuels exprimés par les agents lors des entretiens professionnels

Le plan de formation est annuel et pourra évoluer en plan pluriannuel lorsque l'équipe du PNR sera stabilisée.

Ce plan recense à la fois les besoins de formation collectifs et individuels des agents leur permettant de renforcer leurs compétences et s'articule autour de 5 axes principaux :

- AXE 1 : La formation d'intégration des agents
- AXE 2 : Les formations liées aux questions d'hygiène et de sécurité au travail
- AXE 3 : La professionnalisation des managers
- AXE 4 : Le développement des compétences métiers
- AXE 5 : L'accompagnement des mobilités individuelles

Les différentes règles dans lesquelles s'inscrit la formation au sein du PNR relèvent du règlement de formation.

## AXE 1 : LA FORMATION D'INTEGRATION DES AGENTS

THEME	OBJECTIFS	PUBLIC CIBLE	EFFECTIF	NOMBRE DE JOURS	ORGANISME	PRIORITE	COUT
Formation d'intégration des agents de catégorie B	Faciliter l'intégration des agents par l'acquisition de connaissances relatives à l'environnement territorial	Rédacteur (recrutement direct)	0 agent	10	CNFPT	1	0 €
Formation d'intégration des agents de catégorie A	Faciliter l'intégration des agents par l'acquisition de connaissances relatives à l'environnement territorial	Contractuels sur grade d'attaché recrutés sur un emploi permanent pour une durée d'au moins 1 an	2 agents	10 jours	CNFPT	1	0 €

## AXE 2 : LES FORMATIONS LIEES AUX QUESTIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

THEME	OBJECTIFS	PUBLIC CIBLE	EFFECTIF	NOMBRE DE JOURS	ORGANISME	PRIORITE	COUT
Sauveteur secouriste au travail : formation initiale	Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premier secours	Tous les agents	0	2 jours	CNFPT	1	0 €
Sauveteur secouriste au travail : recyclage	Maintien et actualisation des compétences des sauveteurs secouristes au travail (SST)	Agents qui ont suivi la formation initiale 2 ans plus tôt	6	1 jour	CNFPT	1	0 €
Formation préalable obligatoire des assistant(e)s de prévention	Prévention des risques professionnels	Agent de prévention désigné par la collectivité	1	5 jours	CNFPT	1	0 €

## **AXE 3 : LA PROFESSIONNALISATION DES MANAGERS**

**Néant pour l'année 2024**

## AXE 4 : LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES METIERS

THEME	OBJECTIFS	PUBLIC CIBLE	EFFECTIF	NOMBRE DE JOURS	ORGANISME	PRIORITE	COUT
Le cadre d'application de la laïcité dans les collectivités territoriales	Définir et comprendre le principe de laïcité Savoir se positionner afin de respecter et faire respecter ce principe	Tous les agents	15 agents	1 jour	CNFPT	1	0 €
Journées d'actualité CNFPT	Mise à jour des connaissances en fonction des évolutions réglementaires	Tous les agents	15 agents	1 jour	CNFPT	1	0 €
Professionnalisation	Evolution de l'environnement et des besoins professionnels	Tous les agents	15 agents	62 jours	CNFPT	1	0 €

## AXE 5 : L'ACCOMPAGNEMENT DES MOBILITES INDIVIDUELLES

**Néant pour l'année 2024**